

VILLE DE PONTARLIER

REGION DE FRANCHE-COMTE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER
CANTON DE PONTARLIER

Extrait Du Registre des Arrêtés du Maire

Objet : JUSTICE ET POLICE – Circulation et stationnement –
**Réglementation de la circulation et interdiction de stationnement dans
diverses rues de la ville entre le 29 septembre et le 31 décembre 2025.**

LE MAIRE DE LA VILLE DE PONTARLIER,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles
L 2273-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

VU les travaux de remplacement de poteaux de téléphonie ORANGE à
l'identique par l'entreprise CONSTRUCTEL, dans diverses rues de la ville,
pendant 35 jours entre le 29 septembre et le 31 décembre 2025,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité de
ses concitoyens et la commodité de la circulation,

ARRETE

ARTICLE 1 – Réglementation de la circulation et interdiction de stationnement :

Pendant 35 jours, dans la période du 29 septembre au 31 décembre 2025,
la circulation sera réglementée par alternat par feux tricolores et le
stationnement sera interdit à hauteur du chantier dans les rues ci-dessous :

RUE DE LA VIE

RUE CHAPELLE

RUE CLEMENT ADER

RUE DES GRANGES

RUE COLIN

BD PASTEUR

RUE FRERES LUMIERE

RUE PAUL LANGEVIN

RUE LAVOISIER

RUE CHATEAU CHASTAING

GRANGE DE CERNIER

LD PRE SERGENT

RUE MOLIERE

RUE DE LA ROTONDE

RUE ECOUSSONS

RUE de DOUBS

RUE PONTARLIER VILLAGE

RUE FRERES BERTHET

RUE BOILEAU
RUE RACINE
RUE MASSENET
RUE ANTOINE PATEL
RUE CHAUX D ARLIER

ARTICLE 3 –

Les panneaux d'interdiction, de déviation et de signalisation qui découlent du présent arrêté seront mis en place par l'entreprise concernée.

ARTICLE 4 -

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de Police, ses agents, Messieurs les Gardiens de Police Municipale et tous agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

PONTARLIER, le 11 septembre 2025

Pour le Maire et par délégation,
Le conseiller municipal délégué
à la Citoyenneté,



Romuald VIVOT

- 1 ex. Arrêté du Maire
- 1 ex. Police Municipale
- 1 ex. Police Nationale
- 1 ex. Pompiers
- 1 ex. CONSTRUCTEL
- 1 ex. DVEP
- 1 ex. Pôle Citoyenneté